

Extrait de la norme NF P98-351

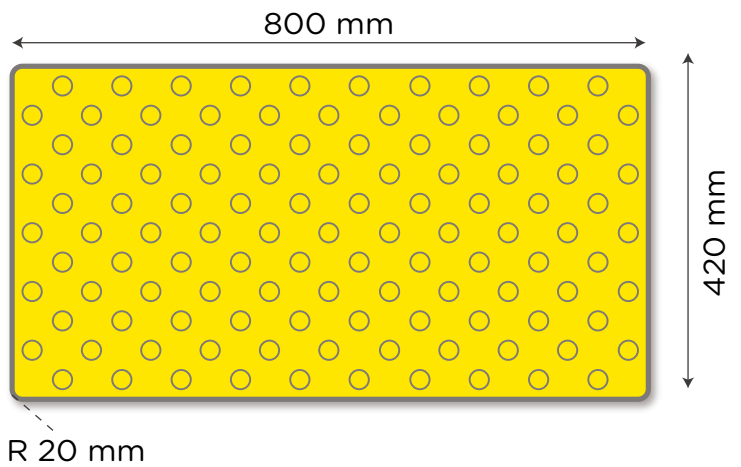
conformité

Mise en Œuvre

Avant la pose, le sol doit être parfaitement nettoyé, sec et plan.

Lorsque plusieurs bandes ou dalles sont fixées à la suite, les bords sont posés et séparés d'un à deux millimètres.

La dalle doit être posée impérativement avec les normes suivantes : 50 cm entre le début de la dalle et l'escalier.



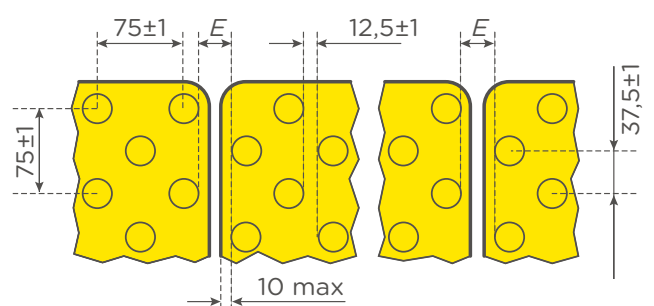
Collage conseillé :

colle mastic pour plinthes et stratifiés



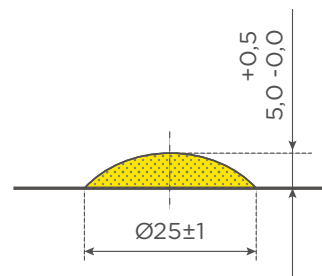
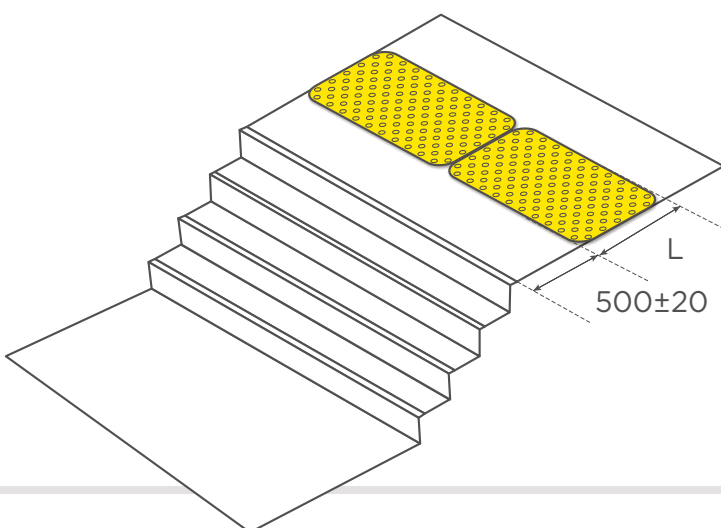
Positions relatives des plots et raccordement entre deux bandes

Implantation en haut d'une volée d'escalier : En haut d'une volée d'escalier (trois marches et plus) la pose du dispositif doit être faite sur toute la largeur de l'escalier et en maintenant le pas de freinage de (500 +/-20) mm par rapport au nez de la première marche.

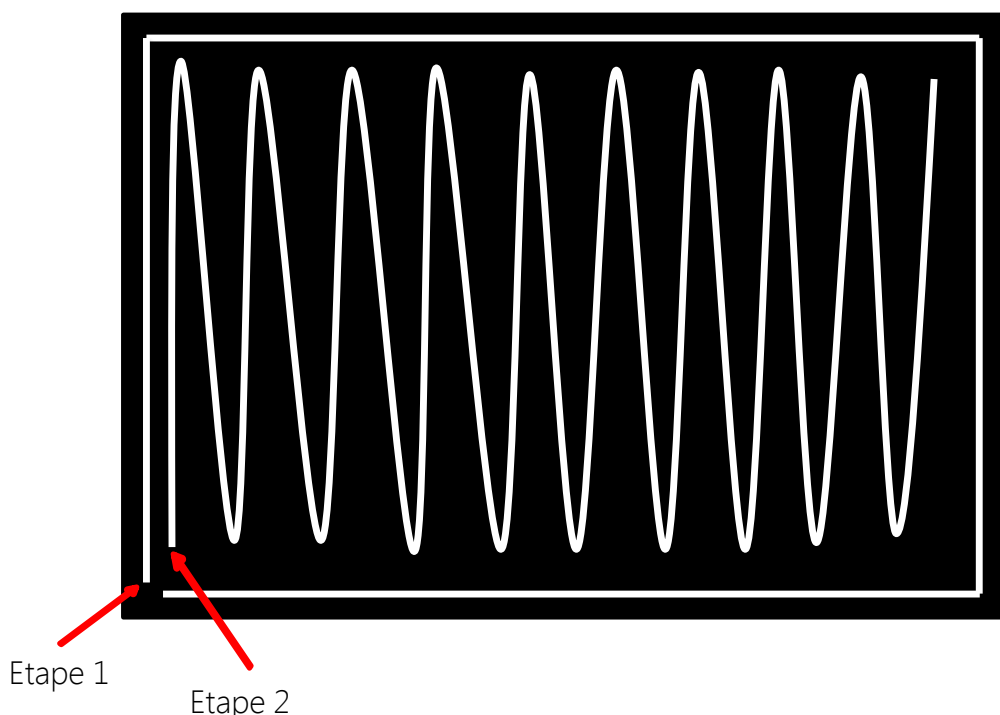


E = 30 mm maximum en cas de pose rectiligne

E = 110 mm maximum en cas de pose en arrondi



Tout autre usage et implantation du dispositif au sol d'éveil de vigilance est proscrit, car il rendrait le dispositif inefficace, donc dangereux.



- Etape 1 Appliquer la colle afin de faire le contour du dos de la dalle à 2 cm du bord.
- Etape 2 Puis appliquer la colle de manière régulière pour former un cordon afin de couvrir le milieu de dalle.
- Etape 3 Retourner la dalle et la déposer sur le sol (carrelage, ciment, bitume, ...) directement à l'emplacement prévu : c'est collé.
- Etape 4 Attention : ne pas marcher sur les dalles pendant 6 heures.